

du mardi 15 décembre 2015

Sur les marchés

- Un commerçant non sédentaire et titulaire d'un emplacement doit exercer son activité pendant trois ans avant de pouvoir présenter un successeur pour son emplacement. Ceci en application de la loi du 18 juin 2014.
- Par ailleurs, la ville constate que certains commerçants non sédentaires utilisent des appareils électriques défectueux ou trop puissants, ce qui entraîne des coupures de courant et nécessite l'intervention d'un prestataire de service pour rétablir le courant. Les frais occasionnés par ces interventions seront désormais facturés aux commerçants concernés.
- Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2016, les **tarifs de droit de place** seront les suivants, selon les jours et les marchés : emplacement de 41.60€ le mètre linéaire/an à 156€ le mètre linéaire/an (1.45€ le mètre linéaire pour les marchands de passage) ; électricité : de 52.85€/an à 211.40€/an (2.90€ par marché pour les marchands de passage). Unanimité

Aire d'accueil des gens du voyage

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016 : électricité 0.20€/kWh ; eau 1.60€/m³; emplacement 2.20€/j ; caution 75€ ; avance sur consommation des fluides 30€. Unanimité

Cimetière communal

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016 : concession 75€ (15 ans) ; 150€ (30 ans) ; superposition 10€ (15 ans) ; 20€ (30 ans) ; 30€ (50 ans) ; 80€ (100 ans) ; 100€ (concession perpétuelle). Dépôt d'urne, exhumation et inhumation : 15€. Unanimité

Radio Saint-Pierre-Express

Une convention, avec prestation fixée à 1800€, est passée avec la **Ligue de l'Enseignement**, pour favoriser l'expression des jeunes dans le cadre de la semaine de la radio Saint-Pierre Express – en décembre au centre culturel. Unanimité

Logement

La ville adopte une proposition d'extension du droit de réservation de logements locatifs sociaux gérés par « Touraine Logement » dans le **projet**

de construction de 37 logements rue des Ateliers. 4 logements (soit 10% du programme) seront ainsi réservés, permettant à la ville de proposer des candidatures au bailleur – qui peut les accepter ou les refuser. Unanimité

Centre municipal de santé

La ville adhère au **nouvel accord national des centres de santé** pour le centre municipal de santé Pierre-Rouquès, 12 rue Rosenberg. Unanimité

Parking rue Fabienne-Landy

La ville prolonge jusqu'au 31 décembre 2018 la durée du **bail** avec la société **Indigo Park** (ex Vinci Park Services) pour la gestion de stationnements sur le domaine communal rue Fabienne-Landy. 1 Contre (NPA)

Faiveley

La ville donne un avis favorable à la demande de la Société Faiveley Transport d'augmenter le volume de consommation de peinture pour son activité (de 170kg/j à 652kg/j). L'entreprise fabrique des équipements ferroviaires, dont des portes d'accès, des mécanismes et des marchepieds. Unanimité

Loire

Le conseil approuve les modifications des statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) : adhésion de Saint-Genouph ; siège du syndicat à la mairie de Larçay. Unanimité

Voitures électriques

Deux bornes de charge de véhicules électriques et hybrides vont être installées sur Saint-Pierre : l'une sur le parking situé au sud du centre commercial du centre-ville et l'autre sur le parking René-Despouy près de la maison de la jeunesse. Les bornes seront gérées et entretenues par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Chaque borne coûte environ 10 000€. La commune participe à hauteur de 20% du montant hors taxes des travaux. 2 Abstentions (Verts)

Entrées de garages

La commune va demander une participation financière aux particuliers

demandant la réalisation d'une entrée charretière – entrée dite « bateau » – pour accéder à leur parcelle (ex : travaux d'élargissement d'une entrée de garage, modification de clôture ou création d'une ouverture sur le domaine public). Unanimité

Eclairage public

- La ville sollicite une subvention auprès du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour des travaux d'éclairage public réalisés en 2014 et 2015 et dont le montant s'élève à 270 000€ HT.
- Par ailleurs elle passe une convention avec le même SIEIL pour des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité rue Marcel-Cachin.
- Enfin le conseil approuve l'adhésion des communes de Gâtines et de Choissilles à ce syndicat intercommunal. Unanimité

Eau potable

Une convention est signée pour la fourniture d'eau potable entre les villes de Saint-Pierre-des-Corps et La-Ville-aux-Dames. Le prix de vente d'eau est fixé à 030€HT/m³. Les deux communes prévoient cela afin de pallier, le cas échéant, des épisodes de sécheresse, ou lors d'incidents sur leurs réseaux de type incendie ou autre. Chacune sera ainsi en mesure de venir au secours de l'autre. Unanimité

Piscine : tarifs 2016

A compter du 1^{er} janvier, le ticket d'entrée à la piscine passe à 2,25€ pour les adultes et à 2€ par abonnement de dix entrées ; à 1,45€ pour les enfants, étudiants et chômeurs et à 1,26€ par abonnement de dix entrées. Gratuité pour les plus de 65 ans (hors animations). Les six leçons de natation (habitants) : 31,85€ (cours collectifs) et 52€ (cours particuliers). 53,65€ la carte trimestrielle des animations (aqua-forme, natation adaptée, aqua-phobie). Unanimité

Équipements sportifs

A compter du 1^{er} janvier, l'accès aux gymnases, terrains de sport et à la piscine reste gratuit pour les sections de l'USSP, les opérateurs sociaux, les associations handisports, les pompiers de Saint-Pierre et les clubs de quartier. Pour les autres associations et organismes, les tarifs de location varient de 3,45€/h à 45,30€/h. Unanimité